

Date de convocation :	29/11/2011
Date d'affichage :	09/12/2011
Nombre de Conseillers :	en exercice : 26
	- présents : 19
	- votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance du 6 Décembre 2011

L'an **deux mil onze**, le **six du mois de décembre** à **vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal HERVÉ, Maire**.

Présents : MM. HERVÉ . APPÉRÉ (à partir de 21 h 08) . Mme GANDEBOEUF . M. LE COQ . Mme LE COURIAUD . Mme JOUBAUD . Mme BRIAND . BAUDOUX . M. VAILLANT. Mmes JEGO . DESCANNEVELLE . MM. LE MESLE . LE TRAON . GOYET . Mme PINSON . M. FLACH . Mmes LE SAINT (jusqu'à 22 h 20) . GUINGO (jusqu'à 22 h 25). M. DUGOR .

Absent excusé : Mmes TREBAOL . TOURNOUX . M. DELALANDE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. AUBIN à Mme LE COURIAUD. M. RIOT à M. HERVÉ. M. VUICHARD à M. LE MESLE. Mme HOUSSIN à Mme BRIAND. M. APPÉRÉ à Mme JOUBAUD jusqu'à 21 h 08, Mme GUINGO à M. DUGOR à partir de 22 h 25.

Mme Sophie BRIAND a été nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2011.
Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

01 Agenda 21 - Approbation du programme d'actions

Madame Catherine JOUBAUD, Adjointe déléguée au Développement Durable et à la Communication, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 mars 2009, il a été décidé d'engager une démarche d'agenda 21.

Par décision du 16 juin 2009, le Conseil Municipal avait retenu l'association « Nature et Culture » pour la mission d'assistance à l'élaboration de cet agenda 21.

La procédure d'élaboration s'est déroulée comme suit :

- Constitution d'une culture commune du développement durable
- Réalisation d'un diagnostic de territoire
- Organisation d'ateliers de travail
- Élaboration d'un programme d'actions

Il convient désormais que le Conseil Municipal se prononce sur le programme d'actions, (les priorités à fixer, l'échéancier de réalisation ainsi que le budget correspondant).

M. le Maire rouvre la séance à 22 h 45.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les 39 fiches actions du programme de l'Agenda 21 telles que présentées en annexe.

02 Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le responsable du service de maintenance des bâtiments doit partir en retraite en 2012. Il fera vraisemblablement valoir ses droits à compter du mois de juillet.

Aussi, afin de prévoir son remplacement et d'anticiper son départ, il paraît souhaitable de procéder à une embauche dès le début de l'année 2012.

M. le Maire précise qu'un appel à candidatures a d'ores et déjà été lancé.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

CREATION DE POSTE

Grade	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35/35èmes	1er janvier 2012

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de modifier le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus,
- Décide que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 50.